

# POUR L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE, DEMANDEZ VOTRE PASS !

Grâce au PASS, l'accès aux déchèteries d'Argelès-Gazost, Arrens-Marsous, Cauterets et Viella sera désormais réservé aux seuls habitants du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et aux professionnels y travaillant. En limitant aussi l'accès gratuit à 36 passages par an pour les particuliers, le PASS permettra de limiter l'impact des coûts d'exploitation pour les contribuables du territoire.

**OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024  
POUR LES PARTICULIERS (1<sup>ER</sup> juin pour les professionnels)**

## Demandez dès à présent votre PASS sur CCPVG.FR



1 Remplissez le formulaire en ligne et téléchargez votre justificatif de domicile ou l'extrait Kbis pour les professionnels,



2 Validez vos informations envoyées sur votre boîte mail pour que nos services traitent votre demande,



3 Recevez votre PASS par mail ; à télécharger ou à photographier sur votre smartphone, ou à imprimer.

### • Vous n'arrivez pas à remplir le formulaire en ligne ?

France services vous aide dans votre démarche ; prenez rendez-vous avec un conseiller ! (voir la liste sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr))

### • Vous n'avez pas de smartphone, ni d'imprimante ?

Commandez votre CARTE D'ACCÈS par courrier à : **Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves | PASS DÉCHÈTERIES | 1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST**, en indiquant vos nom/prénom, votre adresse complète, votre numéro de téléphone et adresse mail si vous en avez une, accompagnée d'une copie de justificatif de domicile de moins de 12 mois (*attestation ou facture EDF, gaz, eau, assurance habitation*) ainsi qu'une enveloppe timbrée (*une seule carte d'accès est délivrée gratuitement par foyer*).

# MODE D'EMPLOI DÉCHÈTERIE



## Avant d'aller à la déchèterie

Je sépare les déchets pour faciliter le tri sur place,  
Je ne jette pas les objets en bon état qui peuvent être donnés à une association.



## En arrivant à la déchèterie

Je présente le PASS au gardien,  
Je suis les consignes de l'agent dans le respect du règlement intérieur.



## Dans les bennes

Je trie mes déchets selon les catégories indiquées sur la signalétique,  
Je ne me penche pas et ne récupère aucun dépôt dans les bennes.

### LES AGENTS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER ET VOUS ORIENTER. L'AIDE AU DÉCHARGEMENT N'EST PAS UNE OBLIGATION.

Les usagers sont invités à rester courtois avec les gardiens de déchèterie dans l'exercice de leur fonction - **Tout acte qui nuit à la dignité ou au respect d'un agent du service public constitue un outrage à agent passible d'une amende de 7500€** (Art. 433-5 du code pénal).

## ✓ Déchets admis en déchèterie ✓



## ✗ Déchets refusés ✗



**Autres déchets refusés :** Tri sélectif - cadavres d'animaux ou déchets anatomiques d'abattoirs - déchets contaminés - épaves de véhicules - cartouches de chasse et déchets explosifs - souches de toutes dimensions et branchages dont le diamètre dépasse 15 cm - matières non refroidies.

### ARGELÈS-CAZOST

Du Lundi au Samedi

- 8h30 à 12h
- 13h30 à 17h45

### ARRENS-MARSOUS

Lundi, Jeudi, Samedi

- 9h à 12h
- 13h30 à 17h15

### CAUTERETS

Lundi, Mardi,

- Vendredi, Samedi
- 9h à 12h
- 13h30 à 17h15

### VIELLA

Du Mardi au Samedi

- 8h15 à 12h
- 13h30 à 17h45

## Horaires des déchèteries.

Jeudi

- 9h à 12h

Merci de vous présenter à la déchèterie au moins 15 min avant l'heure de fermeture.

**Informations et règlement sur [ccpv.g.fr](http://ccpv.g.fr)**